

# RÈGLEMENTS DU CLUB

1. Les patineurs doivent arriver à l'heure pour les cours et séances d'entraînement, c'est-à-dire au moins quinze minutes ( 15 ) avant l'heure prévue
2. Les parents :
  - a. veillent à chausser les patins de leur(s) enfants(s)
  - b. doivent suivre les instructions des dirigeants du club
  - c. ne doivent pas, durant les séances d'entraînement, se tenir autour de la patinoire
  - d. doivent assister aux rencontres-parents demandées par la direction
  - e. doivent participer aux activités du club -- musique, campagnes de financement, spectacle, etc.
3. Les patineurs doivent :
  - a. suivre les instructions des dirigeants du club
  - b. chausser les patins dans la chambre assignée
  - c. demeurer dans la chambre jusqu'à ce que l'entraîneur ait donné l'ordre d'embarquer sur la glace
  - d. attendre en silence les instructions de l'entraîneur ou des assistants de programme
  - e. aviser leur entraîneur ou assistant de programme lorsqu'ils doivent quitter la glace durant la séance d'entraînement
4. Les patineurs ainsi que les parents doivent être, en tout temps, respectueux envers les entraîneurs, les assistants de programme, les dirigeants club et les autres patineurs sous peine de sanction
5. Les patineurs ne doivent pas déranger les entraîneurs lorsque ceux-ci sont en cours
6. En tout temps, aucune nourriture, friandise (bonbon, gomme, etc.) ou boisson ne sera tolérée sur la patinoire
7. Le patineur indiscipliné sera appelé à quitter la patinoire
8. Le patineur qui s'absentera souvent ne doit pas s'attendre à passer les écussons avec facilité
9. Les personnes qui sont à l'aréna doivent :
  - a. s'abstenir de déranger les autres patineurs qui sont sur la glace,
  - b. demeurer dans les estrades ou le restaurant
10. Aucun enfant (patineurs ou non-patineurs) non accompagné d'un adulte ne doit circuler dans les chambres pendant les séances d'entraînement
11. L'entraîneur :
  - a. gère le temps d'utilisation du temps de glace
  - b. décide de la catégorie dans laquelle le patineur compétitionnera, pour ceux qui s'inscriront aux compétitions
  - c. selon sa disponibilité, il fera passer les écussons lorsqu'il jugera l'enfant prêt
12. Un parent qui constate une irrégularité doit aviser les membres du conseil d'administration.
13. À moins d'entente avec la direction du club, tout enfant dont les frais d'inscription ne seront pas réglés en totalité au plus tard à la date fixée pour le deuxième versement se verra retiré le droit d'accès à la glace et au cours.

Nous sommes ouverts à tous commentaires et suggestions durant toute la saison.

## Costume et tenue

| PATINAGE STAR  | PATINAGE PLUS   |
|--|---|
| jupe de patin, robe de patin ou pantalon extensible pour le style libre, danses ou habiletés | Casque de hockey ou de bicyclette obligatoire (patineur 1 <sup>ère</sup> année) |
| Gants ou mitaines obligatoires   | Vêtements chauds, confortables et non encombrants                               |
| Les cheveux attachés   | Gants ou mitaines obligatoires  |
| Le visage dégagé   | Les cheveux attachés  |
|  | Le visage dégagé  |

Direction C.P.A. Frimousse